

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 17 décembre 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 11 décembre 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Olivier GRARD, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désignée secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

DEL 2024-12-07
BUDGET GENERAL – BP 2024
AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT
CREATION / REVISION

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2311-3 relatif à la procédure des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP),

1) Création de deux Autorisations de programme et d'une Autorisation d'engagement

- **AP 126 : Aménagement des carrefours / Remplacement Pont Saint-Ladre**

Aménagement des carrefours Remplacement Pont Saint-Ladre	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2 229 600 €	1 032 000 €	628 800 €	568 800 €
Imputation : 2151			

- **AP 125 : Entretien voiries**

Le règlement budgétaire et financier de la Commune prévoit que les AP récurrentes soient ouvertes pour une durée de 3 ans. L'AP 122 « Entretien de voiries » ayant été ouverte en 2022, elle sera clôturée lors du vote du budget lorsque le montant définitif de ses crédits de paiement sera connu pour 2024.

En attendant, il est nécessaire d'ouvrir une nouvelle AP à compter du 1er janvier 2025.

Entretien voiries	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 050 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Imputation budgétaire : 2151			

- **AE1 : Mise en place d'un système d'archivage électronique**

La mise en place étant prévue sur plusieurs années, il est proposé de créer l'autorisation d'engagement suivante :

Mise en place d'un système d'archivage électronique	CP 2025	CP 2026	CP 2027
108 000 €	24 000 €	42 000 €	42 000 €
Imputation : 617			

2) Modification des crédits de paiement

- **AP 121 : Construction d'un pôle Petite Enfance**

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 26/03/2024 :

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP2025
3 102 477,45 €	87 392,81 €	278 291,38 €	2 586 793,26 €	150 000 €
Imputation budgétaire : 21848/ 2313				

Modifications proposées :

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP2025
3 465 684,19 €	87 392,81 €	278 291,38 €	2 200 000 €	900 000 €
Imputation budgétaire : 21848 : 201 000 € 2313 : 3 264 684,19 €				

L'augmentation du montant de l'AP n'est pas liée à une augmentation du coût des travaux mais à une marge de sécurité qu'il convient de prendre afin de gérer la fin de l'exercice 2024 et le début de l'exercice 2025, la date de paiement de certaines situations étant incertaine.

- **AP 122 : Entretien voiries**

Comme expliqué supra, cette autorisation de programme sera clôturée lors du vote du budget, lorsque le montant définitif de ses crédits de paiement sera connu pour 2024.

En attendant, afin d'engager les dernières dépenses de l'exercice 2024, il est nécessaire de réviser ses crédits de paiement :

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 26/03/2024 :

Entretien voiries	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 084 829,21 €	349 238,69 €	235 590,52 €	500 000 €
Imputation budgétaire : 2151			

Modifications proposées :

Entretien voiries	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 174 829,21 €	349 238,69 €	235 590,52 €	590 000 €
Imputation budgétaire : 2151			

• **AP 123 : Collégiale Saint Thomas de Canterbury**

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 26/03/2024 :

Collégiale Saint Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2 798 998,78	121 864,78 €	1 837 811 €	839 223 €
Imputation budgétaire : 21318			

Modifications proposées :

Collégiale Saint Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2 798 998,78 €	121 864,78 €	1 400 000 €	1 277 134 €
Imputation budgétaire : 21318			

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la création de deux Autorisations de programme « **Aménagement des carrefours / Remplacement Pont Saint-Ladre** », « **Entretien voiries** » et d'une Autorisation d'engagement « **Mise en place d'un système d'archivage électronique** »,
- Modifier les crédits de paiement des Autorisations de programme « **Construction d'un pôle Petite Enfance** », « **Entretien voiries** » et « **Collégiale Saint Thomas de Canterbury** », tels que détaillés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 17 décembre 2024.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 20 DEC. 2024

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site : www.telercours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241217-DEL2024-12-07-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241217-DEL2024-12-07-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024